

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	58

PRESENTS	46
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	34

Vote Pour :	58
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

2 DECEMBRE 2025

Date d'Affichage

2 DECEMBRE 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°226\_2025

ACTES : 8.2.6

**OBJET DE LA DELIBERATION : 09- Avenant à la convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Graulhet**

**Exposé des motifs**

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération a défini un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

A ce titre, elle accompagne, soutient ou met en œuvre des actions de soutien à la fonction parentale pour les parents d'enfants de 0 à 3 ans.

La convention signée avec le Centre Communal d'Action Sociale – Maison des Familles de Graulhet, gestionnaire du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), arrive à échéance au 31 décembre 2025.

L'évaluation pluriannuelle démontre que le service répond à la mission de soutien à la fonction parentale et que les objectifs sont atteints. Toutefois, l'agrément CAF de la Maison des Familles s'étend jusqu'au 31 décembre 2026.

Aussi, il est proposé au Centre Communal d'Action Sociale - Maison des Familles un avenant à la convention d'une durée d'une année, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Une nouvelle évaluation sera opérée afin d'envisager le renouvellement d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en fonction de l'agrément de la Maison des Familles.

### Le Conseil de communauté :

Où cet exposé,

Vu l'article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.2.5 des statuts Compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politiques éducatives et de la ville du 27 novembre 2025,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 tel qu'annexé à la présente délibération,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 15 DEC. 2025

- publication - mise en ligne

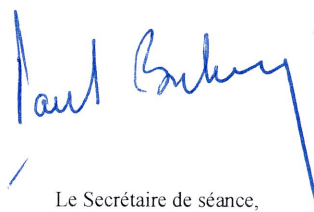
Le 15 DEC. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR